



REGLEMENT DU SALON

ARTICLE 1 : présentation du salon du livre

L'association Loi 1901 « *Sorèze In Libris* », en partenariat avec la mairie de *Sorèze (81)*, organise un salon du livre, les 16 et 17 novembre 2024 ouvert aux auteurs d'ouvrages de littérature générale.

Il a vocation à favoriser les rencontres entre un public d'amateurs de livres et de lecture avec des auteurs et des professionnels du livre.

Les auteurs seront reçus dans les locaux de l'ancienne Abbaye-Ecole de Sorèze.

Le public est admis au salon :

- - le samedi 16 novembre : à partir de 14h00,
- - le dimanche 17 novembre : de 9h00 à 18h00.

Un thème central est retenu à l'occasion de ces rencontres : « **LE VENT** ».

ARTICLE 2 : installation des auteurs

L'installation des auteurs participants au salon se fait le samedi 16 novembre entre 9h00 et 12h00.

L'Association participe, sur justificatifs, à leurs éventuels frais d'hébergement, ainsi qu'à leur frais de déplacement lorsqu'ils viennent de plus de 100 km.

Chacun dispose d'une table de dimension adaptée à la présentation de ses œuvres.

Les ouvrages des auteurs sont fournis par la librairie partenaire de l'association.

Café, viennoiseries, apéritif et déjeuner sont offerts le dimanche.

Aucune rémunération n'est prévue pour les séances de signature.

Pour les intervenants à des conférences, à des tables rondes ou à des lectures, il est prévu une rémunération en référence à la charte de la société des gens de lettres.

ARTICLE 3 : modalités de participation

L'inscription des auteurs au salon se fait par le bulletin d'inscription complété.

La date limite d'envoi des bulletins est fixée au 30 mai 2024.

Pour les auteurs ayant déjà participé au salon Sorèze In-Libris, seront retenus les auteurs proposant un nouvel ouvrage.

Les places étant nécessairement limitées l'Association informera avant le 15 juin 2024 les auteurs de leur participation ou non-participation au salon.

Les auteurs envoyant leur bulletin d'inscription déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation telles qu'envisagées dans le présent règlement.

ARTICLE 3 : concours littéraire

Un concours littéraire, couronné par un prix, est ouvert aux seuls auteurs participant au salon du livre. Ce concours est gratuit.

L'auteur désirant participer au concours doit envoyer un exemplaire de l'ouvrage qu'il présente, par pli simple non recommandé, à l'adresse suivante : association « **Sorèze In Libris** » mairie de Sorèze, allée du Ravelin, BP 90018, 81540 SOREZE, accompagné du bulletin de participation.

L'ouvrage doit être en lien avec le thème central du salon.

La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au 30 mai 2024.

Dès réception de l'ouvrage, l'association adresse un courrier électronique à l'auteur dans les 15 jours suivants l'envoi. En l'absence de courriel dans les 15 jours, l'auteur peut contacter l'association à l'adresse mail suivante : **soreze.inlibris81540@gmail.com**.

Les ouvrages, qu'ils soient primés ou non, ne sont pas retournés aux auteurs.

Un comité de lecture constitué par l'association « Sorèze In Libris », est chargé de l'attribution du prix qui récompensera la qualité littéraire de l'ouvrage présenté et sa concordance avec le thème général du salon.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury ne répond pas aux sollicitations des candidats portant sur les résultats du concours.

La remise du prix a lieu le samedi 16 novembre 2024. Il est doté d'un prix en numéraire.